
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de Madame Denise Schmid relative
aux chiens laissés en liberté dans le parc de Broye

Renens, le 30 novembre/sesd

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 2007, Madame la Conseillère municipale Denise Schmid a déposé une interpellation relative aux chiens laissés en liberté dans le parc de Broye.

Suite à cette interpellation, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 9 novembre 2007, d'interdire l'accès au parc de Broye aux chiens qui ne sont pas tenus en laisse.

Elle a également pris la décision de procéder à la pose de trois panneaux "Veuillez tenir vos chiens en laisse" aux entrées du chemin de Broye, de l'Allée de la Vorsiaz et au chemin de St-Georges pour un montant total de Fr. 420.--. Les travaux de scellement seront effectués par le Service Environnement-Maintenance.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Denise Schmid.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin

(L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz